



VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 10676 / VP/DPAM du 28 SEP. 2022

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et 4 "conduite et maintenance des machines" du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), tenue à Papeete (Tahiti) du lundi 29 août 2022 au mercredi 31 août 2022 inclus.

**LE VICE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :
DAM22511227AM

Ampliations :

PR-VP-REG 3
DPAM 1
CMMPF 1

Lexpol :

SGG-DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié, relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen des modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 8880/VP/DPAM du 17 août 2022 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique, orale et pratique conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et 4 "conduite et maintenance des machines" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 29 août 2022 au mercredi 31 août 2022 inclus. ;
- Vu le procès-verbal n° 02-2022/BCPC de la commission d'examen réunie le mardi 27 septembre 2022 pour la délivrance des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et 4 "conduite et maintenance des machines" du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) - session n° 02-2022/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du lundi 29 août 2022 au mercredi 31 août 2022 inclus. ;

ARRETE



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le mardi 27 septembre 2022 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), session n° 02-2022/BCPC, tenue au centre de Papeete (Tahiti) du lundi 29 août 2022 au mercredi 31 août 2022 inclus.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 "conduite du navire élémentaire", tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 22
Candidats présents : 22
Candidat absent : 0
Candidats admis : 18
Candidats recalés : 4

AMARU Clayton, Aiarii
BAMBRIDGE Matahi, Pascal
BOURLIGUEUX Maruarai, François
CHOUGUES Temaurarii, Francis
DEGAGE Apia, Andrew
FLORES Heihere, Heiata
HIVA Mateo
LAISE Temaurarii, Teddy
LOO Kenny
PAGNUTTI Manoa
PUTOA Tuhei, Dimitri
TEHEI Rodrigue
TEISSIER-ESTALL Tamaui, Dylan
TEPOU Pierrot
TEREMATE Lassen, Kotau-Nui
VAN CAM Nuimano, Elie
PEUE Tautu, Tetaurarii
PIRITUA Noël

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 4 "conduite et maintenance des machines", tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 16
Candidats présents : 16
Candidat absent : 0
Candidats admis : 16
Candidat ajourné : 0

AMARU Clayton, Aiarii
BAMBRIDGE Matahi, Pascal
BOURLIGUEUX Maruarai, François
CHOUGUES Temaurarii, Francis
DEGAGE Apia, Andrew
FLORES Heihere, Heiata
HIVA Mateo
LAISE Temaurarii, Teddy



LOO Kenny
MARCHET Haumanatea
PAGNUTTI Manoa
TAVI Cédric
TEISSIER-ESTALL Tamaui, Dylan
TEREMATE Lassen, Kotau-Nui
TEURUARI Grace, Manuia
VAN CAM Nuimano, Elie

Article 4. - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **28 SEP. 2022**

Pour le Vice-Président,
Ministre du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice
des affaires maritimes polynésiennes

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI



Catherine ROCHETEAU

